Le 23 septembre 2019

Me Véronique Dubois Secrétaire de la Régie RÉGIE DE L'ÉNERGIE Tour de la Bourse - 800, rue du Square-Victoria Bureau 2.55 Montréal (Québec) H4Z 1A2



Avocats et agents de brevets et de marques de commerce

Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. 1, Place Ville Marie, bureau 2500 Montréal (Québec) H3B 1R1 Canada

F:+1 514.286.5474 nortonrosefulbright.com

Éric Dunberry, AD. E. +1 514.847.4492 eric.dunberry@nortonrosefulbright.com

Votre référence

Notre référence N/A

Demande de révision de la décision D-2019-101 Article 37 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*

Chère consœur,

Nous représentons Hydro-Québec, agissant par sa direction principale - Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau, et nous vous communiquons, ainsi qu'aux parties intéressées, sa Demande de révision de la Décision D-2019-101 déposée ce jour même au greffe de la Régie de l'énergie.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

Éric Dunberry, Ad. E. Associé principal

ED/md

Copies

p.j.

Me Jean-Olivier Tremblay, Hydro-Québec

Les parties intéressées